



VOUS ÊTES... MAÇON

PRINCIPAUX RISQUES

PRODUITS CHIMIQUES : allergies, brûlures ou irritations de la peau (ciment, huiles de décoffrage, etc.), atteintes pulmonaires (huiles de décoffrage).

POUSSIÈRES : irritations des yeux et des voies respiratoires. Exposition possible à l'amiante en cas de travaux de rénovation avec risque de cancer de la plèvre et des poumons.

MANUTENTIONS, POSTURES PÉNIBLES ET VIBRATIONS : douleurs du dos, des épaules, des coudes, des poignets et des genoux: risques de troubles musculo-squelettiques.

ACCIDENTS DU TRAVAIL : chutes de hauteur ou sur sol irrégulier ou encombré, blessures aux mains et aux pieds, corps étrangers dans les yeux, chutes d'objets, risque électrique...

BRUIT : surdité.

EXPOSITION SOLAIRE RÉPÉTÉE : cancer de la peau.

EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org
Fiches conseils express
AST67 :
» 'Amiante'

INPES

» Lavage des mains :
affiche 'Hygiène des mains
simple et efficace',

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

QUELQUES CONSEILS

PROTÉGEZ VOTRE PEAU

- › Portez des gants adaptés aux travaux.
- › Lavez-vous les mains avec un savon doux.
- › Ne travaillez pas torse nu et mettez une crème solaire haute protection sur les parties découvertes.
- › Changez régulièrement de vêtements de travail.

PROTÉGEZ VOS YEUX ET VOS VOIES RESPIRATOIRES

- › Portez des lunettes de protection.
- › Portez un masque anti-poussière FFP2 lors des travaux de démolition.
- › Pensez à la possibilité de présence d'amiante lors des travaux de rénovation. Demandez à votre employeur à bénéficier de la formation réglementaire. Demandez-lui si un diagnostic amiante a été réalisé. À défaut, vous disposez d'un droit de retrait.

ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

Protégez votre dos :

- › Pour soulever, rapprochez-vous le plus possible de la charge : dos droit, genoux légèrement fléchis. Répartissez l'effort sur les deux bras.
- › Utilisez les aides à la manutention disponibles (plates-formes élévatrices de matériaux).

Protégez vos poignets et vos épaules :

- › Évitez de maçonner au-dessus de la ligne des épaules en utilisant des plates-formes de travail.
- › Utilisez des outils légers munis de dispositifs antivibratoires et correctement entretenus.

Ce qu'il faut faire :



PRÉVENEZ LES CHUTES DE HAUTEUR

- › Protégez par des garde-corps les ouvertures donnant sur le vide, les trémies (passages d'escaliers, cheminées et ascenseurs) et les plates-formes de travail. N'utilisez pas de plate-forme sur tréteaux.
- › Lors des travaux en hauteur pour lesquels la mise en place d'une protection collective est techniquement impossible, portez un harnais accroché à une ligne de vie.
- › Le travail sur échelle n'est autorisé que s'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas de caractère répétitif. Dans tous les cas, l'échelle doit être fixée.

Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.



EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

Fiches conseils express
AST67 :

» 'Amiante'

INPES

» Lavage des mains :
affiche 'Hygiène des mains
simple et efficace',

VOUS ÊTES... MAÇON

QUELQUES CONSEILS

PRÉVENEZ LES AUTRES ACCIDENTS

- › Tenez le chantier rangé en permanence, ne laissez pas traîner de câbles, tuyauteries et outils divers, planches munies de clous...
- › Évitez d'empiler des matériaux ou de les disposer de manière dangereuse.
- › Protégez les ferrailles en attente.
- › Organisez la circulation dans le chantier.
- › Repérez et isolez les câbles électriques sous tension.
- › Portez un casque et des chaussures de sécurité.

PROTÉGEZ VOS OREILLES

- › Portez des protecteurs individuels contre le bruit : se protéger de temps en temps, c'est ne pas se protéger du tout.
- › Ne sous estimez pas le rôle du marteau comme source de bruit.

ADOPTÉZ LES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE DE TRAVAIL

- › Lavez-vous régulièrement les mains avec un savon doux et appliquez de la crème réparatrice.
- › Respectez les règles d'hygiène élémentaires: ne pas boire, manger ou fumer sur les lieux de travail.
- › Pensez à changer fréquemment vos gants, vos masques et vos vêtements de travail.

Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir
appliquer au mieux ces conseils de prévention.